

	POLITIQUE ANTI-CORRUPTION	Révision:02
		Date: 01/07/26

POLITIQUE ANTI-CORRUPTION

1. Objet et Portée

ARESA SHIPYARD, S.L. (ci-après, ARESA) est une entreprise à vocation fortement internationale, dédiée à la conception, la construction et la commercialisation de navires et d'embarcations professionnels et de défense, construits en matériaux composites, aluminium naval ou acier, exerçant ses activités dans ses installations situées à :

Moll del Portinyol, s/n 08350

Arenys de Mar (Barcelone)

La présente Politique Anti-Corruption établit les principes et engagements d'ARESA SHIPYARD, S.L. (ci-après, ARESA) pour prévenir, détecter et répondre à la corruption et aux pots-de-vin, en promouvant une culture d'intégrité, de transparence, d'éthique et de conformité dans toutes ses activités. Elle constitue en outre le cadre de référence du Système de Management Anti-Corruption (SMAC) mis en œuvre conformément à la norme UNE-ISO 37001:2025 et s'applique à l'Organe de Gouvernance, à la Direction, à l'ensemble du personnel d'ARESA et aux personnes physiques ou morales agissant au nom o pour el compte de l'organisation, dans la mesure applicable.

2. Principes et Engagements

La Direction et l'Organe de Gouvernance expriment leur ferme engagement en faveur de la prévention de la corruption et dirigent le Système de Management Anti-Corruption, en promouvant une culture organisationnelle fondée sur l'intégrité, la transparence et la conformité. À cette fin, ARESA s'engage à :

- Interdire toute forme de corruption ou de pot-de-vin, tant dans le secteur public que privé.
- Respecter la législation applicable et les autres exigences assumées par l'organisation en matière de prévention de la corruption.
- Identifier, évaluer et traiter les risques de corruption au moyen de contrôles adéquats et proportionnés au niveau de risque.
- Intégrer la prévention de la corruption dans les processus décisionnels et opérationnels de l'entreprise.
- Appliquer des mesures de diligence raisonnable et gérer les conflits d'intérêts en fonction del niveau de risque.
- Fournir les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour maintenir un Système de Management Anti-Corruption efficace.
- Promouvoir la formation, la sensibilisation et la prise de conscience del personnel et des personnes agissant au nom de l'organisation.
- Encourager toute personne à signaler, de bonne foi ou sur la base d'une conviction raisonnable, tout soupçon de corruption ou de non-respect del SMAC.
- Garantir que ces communications soient traitées de manière confidentielle, objective et impartiale, en protégeant les lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles, conformément à la législation applicable.
- Enquêter sur les manquements et adopter les mesures disciplinaires, contractuelles ou légales appropriées.
- Réviser périodiquement la performance del Système de Management Anti-Corruption pour assurer son efficacité et promouvoir son amélioration continue.

3. Conformité, Communication et Révision

Toutes les personnes incluses dans el champ d'application de cette Politique doivent la connaître, la respecter et collaborer activement avec el Système de Management Anti-Corruption.

La présente Politique est communiquée à l'ensemble del personnel, sera mise à la disposition des parties intéressées pertinentes et sera révisée périodiquement pour garantir qu'elle demeure adaptée au contexte de l'organisation, à l'évolution des risques et aux exigences de la norme UNE-ISO 37001:2025.

La Direction et l'Organe de Gouvernance déclarent expressément qu'aucun objectif commercial, opérationnel, financier ou stratégique ne me justifiera la commission, la tolérance ou el dissimulation d'actes de corruption, réaffirmant leur engagement à diriger et à améliorer continuellement el Système de Management Anti-Corruption.

Oriol López Querol
Administrateur Délégué

Oriol Riba Magrazo
CEO